

## **Rapport explicatif selon l'art. 16 OAT**



## **Sommaire du rapport explicatif**

- 1 Contexte et objet de l'examen
- 2 Déroulement de la planification
- 3 Collaboration
- 4 Consultation et participation
- 5 Prise en compte des propositions



## 1 Contexte et objet de l'examen

Une procédure par étapes a été choisie tant pour l'élaboration que pour l'approbation du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA). Dans une première phase, le Conseil fédéral a adopté le 18 octobre 2000 la partie conceptionnelle du plan, composée comme suit:

- I Généralités (Introduction et guide de lecture)
- II Infrastructure aéronautique – état actuel et prévisions
- IIIA Principes de gestion du PSIA
- IIIB Objectifs et exigences de caractère conceptionnel

Dans une deuxième phase, elle aussi par étapes, est élaborée la partie consacrée aux

- IIIC Objectifs et exigences concernant les installations.

L'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) est chargé d'établir cette partie du plan (fiches par objet pour chaque installation) en collaboration avec les services fédéraux concernés.

Les deux premières séries de fiches par installation ont été approuvées par le Conseil fédéral respectivement le 30 janvier 2002 et le 14 mai 2003 (17 installations dont 7 aérodromes régionaux, 1 aérodrome militaire avec utilisation civile, 7 champs d'aviation, un hélicoptère et 1 champ d'aviation d'hiver).

La troisième série comprend les 6 installations suivantes:

	<b>Canton</b>	<b>Installation</b>	<b>Réseau partiel</b>
Nouvelles fiches	ZH	Hausen am Albis	Flugfeld
		Speck-Fehraltorf	Flugfeld
	SO	Olten	Segelflugfeld
	TI	Lugano-Agno	Aerodromo regionale
	JU	Bressaucourt	Aérodrome régional
Adaptation	VD	Lausanne-La Blécherette	Aérodrome régional

## 2 Déroulement de la planification

### Office responsable

Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)

### Étapes franchies

- 1989 Programme de réalisation 1989 sur les mesures en matière de politique d'organisation du territoire: premier mandat pour l'élaboration d'une conception nationale des aérodromes
- 1990–94 Révision de la loi sur l'aviation
- 1994 Conception des aérodromes: travaux préliminaires, première enquête auprès des cantons, communes et exploitants d'aérodrome (collecte de données de base)
- 1996 Programme de réalisation 1996–1999 sur les mesures en matière de politique d'organisation du territoire: mandat concrétisé pour l'élaboration d'un plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique
- 1997/98 Travaux conceptionnels et collecte de données  
Rapport de l'OFAT sur les caractéristiques générales des conceptions et plans sectoriels et principes d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre
- 1998 Inventaire des conflits et premiers entretiens avec les cantons, les communes et les exploitants d'aérodrome  
Premier projet de plan sectoriel du 30.9.98
- 1999 Dépôt public, consultation des autorités et participation de la population  
Évaluation des quelque 17'500 avis remis  
Publication des résultats de la participation sur Internet  
Inventaire des questions de fond issues de la participation  
Lancement d'un remaniement du plan sectoriel en deux étapes
- 2000 Première étape du remaniement: Généralités et parties conceptionnelles I à III B
- Discussions visant à aplanir les différends avec tous les cantons et services fédéraux intéressés
  - Projet de plan sectoriel du 28.4.2000 (parties I à III B)
  - Nouvelle consultation des cantons et consultation des services fédéraux (procédure réservée aux autorités)
  - 18 octobre: Adoption par le Conseil fédéral
- 2001 Seconde étape du remaniement: Partie III C concernant les installations 1<sup>re</sup> série de fiches
- Détermination de la procédure de coordination entre les installations aéronautiques et l'utilisation des surfaces avoisinantes (notice explicative sur les protocoles de coordination)
  - Début du processus de coordination, selon notice explicative
  - Établissement et achèvement des protocoles de coordination avec la collaboration des services de planification de la Confédération, des cantons, des communes et des exploitants d'aérodrome
  - Projets de fiches du 21.8.2001
  - Nouvelle consultation des cantons et consultation des services fédéraux (procédure réservée aux autorités)
- 2002 30 janvier: Adoption par le Conseil fédéral

2002/03 Partie III C concernant les installations, 2<sup>e</sup> série de fiches

- Début du processus de coordination, selon notice explicative
- Etablissement et achèvement des protocoles de coordination avec la collaboration des services de planification de la Confédération, des cantons, des communes et des exploitants d'aérodrome
- Projets de fiches du 30.9.2002
- Nouvelle consultation des cantons et consultation des services fédéraux (procédure réservée aux autorités)

2003 14 mai: Adoption par le Conseil fédéral

2003/04 Partie III C concernant les installations, 3<sup>e</sup> série de fiches

- Début du processus de coordination, selon notice explicative
- Etablissement et achèvement des protocoles de coordination avec la collaboration des services de planification de la Confédération, des cantons, des communes et des exploitants d'aérodrome
- Projets de fiches de juin 2003 pour Lugano-Agno, du 31.07.2003 pour Bressaucourt et du 11.02.2004 pour les autres installations de la série
- Nouvelle consultation des cantons et consultation des services fédéraux (procédure réservée aux autorités); information et participation de la population pour Bressaucourt

2004 18 août: Adoption par le Conseil fédéral

### **Suite des travaux**

2004-06 Partie III C concernant les installations, série de fiches suivantes

## **3 Collaboration**

Le processus de coordination spatiale des installations a bénéficié d'une collaboration permanente des services mentionnés ci-après. Il s'agissait d'établir les protocoles de coordination, conformément aux exigences du PSIA.

- Services fédéraux
  - Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), responsable du projet
  - Office fédéral du développement territorial (ARE)
  - Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP)
- Services cantonaux concernés (en règle générale les services chargés de l'aménagement du territoire)
- Communes concernées
- Exploitants d'installations (exploitants d'aérodrome)

Les résultats de cette collaboration sont consignés dans les protocoles de coordination. Ils servent de base commune aux différents organismes et partenaires pour leurs instruments de planification respectifs: à la Confédération pour l'élaboration des fiches par installation prévues par le PSIA, aux cantons pour la prise en compte dans les plans directeurs et aux communes pour leur planification régionale ou locale.

#### **4 Consultation et participation**

Au cours du premier trimestre 1999, les communes concernées ont été consultées - en coopération avec les cantons - sur le premier projet du PSIA (parties conceptionnelle et par installation) du 30 septembre 1998 et la population a pu y participer et formuler des observations.

Au cours du troisième trimestre 2003, les communes concernées ont été consultées - en coopération avec les cantons - sur le projet de fiches pour l'installation de Bressaucourt du 31.07.2003 et la population a pu y participer et formuler des observations. Simultanément a eu lieu la consultation des offices au niveau fédéral.

Au premier trimestre 2004 (pour les autres installations de la série), les cantons et les communes concernés ont eu l'opportunité de donner leur avis sur les fiches par installation de la troisième série. Simultanément a eu lieu la consultation des offices au niveau fédéral.

Les cantons ont vérifié que les fiches par installation étaient conformes aux objectifs et principes de leur planification cantonale et qu'elles ne présentaient pas de contradictions avec leur plan directeur.

Les services fédéraux ont vérifié que les fiches par installation correspondaient aux objectifs et principes de leur propre planification et qu'elles ne présentaient pas de contradictions avec les conceptions et plans sectoriels dont ils ont la charge (article 13 LAT).

La consultation et participation ont été terminées à fin avril 2004. Les propositions ainsi que la manière dont elles ont été retenues sont récapitulées ci-après.

## 5 Prise en compte des propositions

Anträge Propositions Proposte	Änderung im SIL Modification du PSIA Modifica del PSIA	Bemerkungen Remarques Osservazioni
<b>ARE Bundesamt für Raumentwicklung / Office fédéral du développement territorial / Ufficio federale dello sviluppo territoriale</b>		
1 Hausen am Albis, Speck-Fehraltorf, Olten, Lausanne: verschiedene Anträge und Bemerkungen zum Vorentwurf der Objektblätter	keine aucune	Die Anträge wurden im Anhörungsentwurf bereits berücksichtigt. Les propositions ont déjà été prises en considération et intégrées dans le projet de fiche mis en consultation.
2 Lugano-Agno Informazioni generali e dati tecnici: aggiornamento dei dati relativi alle prestazioni di traffico.  Stato della coordinazione: rinvio ai lavori in corso in relazione alle nuove procedure di avvicinamento e al loro impatto sulla zona esposta al rumore.	Ø 4 anni: 27'250 (1999-2002) max. 10 anni: 32'957 (1993)  «Nell'ottobre 2003 l'UFAC ha ordinato delle restrizioni d'esercizio per l'aerodromo di Lugano-Agno. Per attenuare gli svantaggi connessi con questa misura, l'esercente dell'aeroporto sta studiando procedure di avvicinamento alternative. L'esercizio di volo è inoltre attualmente oggetto di un riesame globale da parte dell'UFAC per quanto riguarda la sicurezza. Queste due misure potrebbero comportare una modifica delle procedure di atterraggio e di decollo. L'esercizio di volo definito nella concessione quadro e nella concessione d'esercizio in linea di principio non è tuttavia messo in discussione.»  «Qualora l'ampliamento della pista non fosse realizzato, nuove curve del rumore dovranno essere calcolate tenendo in considerazione i futuri tipi di velivoli in dotazione e le eventuali nuove procedure di avvicinamento.»	La proposta è accolta.  La proposta è accolta. Eventuali condizioni o raccomandazioni derivanti da questo riesame globale possono, se opportuno, essere integrate nella scheda di coordinamento.
Decisioni/spiegazioni: il piano delle zone di sicurezza nel frattempo è stato approvato; cancellare le relative osservazioni.	Limitazione degli ostacoli: «... il piano delle zone di sicurezza <del>da approvare</del> (cfr. ...).» «La procedura per l'approvazione ... completamente ultimata. La zona con limitazione ...»	La proposta è accolta.
Decisioni: informazioni preliminari – in caso di allungamento della pista occorre esaminare se è necessario adeguare le aree con limitazione degli ostacoli.	Limitazione degli ostacoli, informazioni preliminari: «In caso di un allungamento della pista, occorre inoltre tenere conto dei nuovi parametri della pista.»	La proposta è accolta.
Decisioni: adeguare il testo relativo alle superfici di compensazione ecologica conformemente alla parte IIB del PSIA.	Protezione della natura e del paesaggio: «Le zone all'interno delle aree dell'aerodromo non utilizzate per l'aviazione vanno rivalutate ecologicamente nel rispetto delle esigenze aeronautiche (norme di sicurezza, esigenze di ampliamento).» Stato della coordinazione: la relativa frase viene cancellata.	La proposta è accolta.
Decisioni: circa i collegamenti all'aeroporto, rinvio ai dati acquisiti nella pianificazione direttrice cantonale.	Collegamenti: «Il collegamento dell'aeroporto alla rete dei trasporti pubblici è garantito secondo le indicazioni nel Piano dei Trasporti del Luganese (PTL).»	La proposta è accolta.
Spiegazioni: sono state pubblicate le raccomandazioni per la rivalutazione ecologica degli aerodromi; adattare il testo di conseguenza.	Protezione della natura e del paesaggio, rivalutazione ecologica: «I servizi federali ... hanno elaborato raccomandazioni ... per la rivalutazione ecologica degli aerodromi (UFAC/UFAPP 2004). Queste devono essere ... agricola.»	La proposta è accolta.

Anträge Propositions Proposte	Änderung im SIL Modification du PSIA Modifica del PSIA	Bemerkungen Remarques Osservazioni
<p>Spiegazioni: al momento di realizzare edifici e impianti sull'aerodromo, il Cantone deve fornire la prova di mantenere il proprio contingente di superfici per l'avvicendamento delle colture. Attualmente la superficie totale è sufficiente. Il testo va adattato di conseguenza.</p> <p>Rappresentazione grafica dell'impianto: allungamento della pista</p>	<p>Protezione della natura e del paesaggio, superfici per l'avvicendamento delle colture: «Il Cantone deve fornire la prova ... Secondo comunicazione del 25 febbraio 2004 il Cantone Ticino indicava come risultato provvisorio della verifica dello statuto delle SAC una superficie di 4'015 ha, dunque superiore al contingente federale di 3'500 ha. <del>Se ciò non è il caso, ... Malcantone.</del>»</p> <p>Indicazione dei possibili punti di allungamento della pista sulla cartina con il numero (1).</p>	<p>La proposta è accolta.</p> <p>La proposta è accolta.</p>
<p>3 Bressaucourt</p> <p>Situation initiale, Etat de la coordination, modifier: «Les fonction et développement du futur aérodrome ... Ce soutien est en outre confirmé dans le <i>projet</i> de plan directeur cantonal remanié.»</p> <p>La fiche devrait mentionner expressément qu'une concession fédérale d'exploitation pourra être accordée lorsque toutes les conditions seront réunies pour garantir la rentabilité de l'exploitation, et donc la viabilité de l'installation à long terme.</p> <p>Il faut rajouter dans la fiche la problématique relative aux SDA (l'ARE se rallie en ce sens à la demande de l'OFAG).</p> <p>Il faut rajouter dans la fiche la problématique de la route d'accès étant donné que son statut – important en vue de définir les responsabilités pour la construction puis l'entretien – ne semble pas encore être réglé au niveau cantonal.</p> <p>Il faut rajouter dans la fiche une exigence concernant la suppression de l'installation actuelle de Courtedoux et la remise en état du site.</p>	<p>Le texte est modifié comme suit: Situation initiale, Etat de la coordination «Les fonction et développement du futur aérodrome ... Ce soutien est en outre confirmé dans le <i>projet</i> de plan directeur cantonal remanié.»</p> <p>aucune</p> <p>Le texte est modifié comme suit: Explications, Protection de la nature et du paysage, environnement «En termes de surfaces d'assolement, tout conflit avec le projet d'aérodrome est évité. Le canton du Jura avait déjà retiré ces surfaces de l'inventaire cantonal des surfaces d'assolement. Il n'y a donc plus de SDA dans le périmètre d'aérodrome. Le canton du Jura a aussi confirmé en date du 8 avril 2003 que le quota cantonal des surfaces d'assolement défini dans le cadre du Plan sectoriel de la Confédération est toujours respecté.»</p> <p>Le texte est modifié comme suit: Décisions, Equipement «L'accès à l'aérodrome est prévu par la route. Un maître d'ouvrage doit être désigné pour assumer financièrement la construction et l'entretien de la route d'accès.» (P/CR)</p> <p>Explications, Equipement «La piste du remaniement parcellaire doit, à terme, servir de route d'accès à l'aérodrome. Sur une première partie, le Syndicat d'améliorations foncières (SAF) construit une route de 6 m dans le cadre des travaux A16, qui devrait être réduite à 3 m par la suite. Un maître d'ouvrage doit être désigné pour assumer entre autre financièrement le maintien de la route à 6 m après les travaux du SAF et de l'A16. Pour la seconde partie, l'A16 construit une piste de chantier de 6 m de large qui devrait être supprimée après les travaux. Là aussi, les mêmes réflexions devront être conduites.»</p> <p>Le texte est modifié comme suit: Décisions, Fonction de l'installation «Le champ d'aviation de Porrentruy-Courtedoux sera supprimé dès la mise en service de la nouvelle installation.» (P/CR)</p>	<p>La proposition est acceptée.</p> <p>La proposition est refusée. La procédure d'octroi d'une concession prévoit expressément cette exigence. Il n'est pas nécessaire de la faire figurer dans la fiche. Le suivi de la procédure traitera de cette demande.</p> <p>La proposition est acceptée.</p> <p>La proposition est acceptée.</p> <p>La proposition est acceptée.</p>

Anträge Propositions Proposte	Änderung im SIL Modification du PSIA Modifica del PSIA	Bemerkungen Remarques Osservazioni
Il faut rajouter dans la fiche une exigence concernant la remise en état du site de Courtedoux.	Le texte est modifié comme suit: Explications, Fonction de l'installation, exploitation «Le projet d'aérodrome à Bressaucourt remplace le champ d'aviation de Porrentruy-Courtedoux. Ce dernier sera supprimé dès la mise en service de la nouvelle installation. Les surfaces du champ d'aviation de Courtedoux seront restituées à l'agriculture. Au cas où les bâtiments seraient conservés, leur réaffectation se fera en conformité avec les dispositions en matière d'aménagement du territoire.»	La proposition est partiellement acceptée: il est rappelé, dans les explications, que l'éventuelle réaffectation des bâtiments de l'aérodrome de Courtedoux doit se dérouler dans le cadre de procédures prévues en matière d'aménagement du territoire.
Il manque la problématique de la forêt et du défrichement.	Le texte est modifié comme suit: Décisions, Protection de la nature et du paysage, environnement «En matière de forêt, l'exploitant procédera, le cas échéant, à une demande de défrichement et une procédure sera menée.» (P/CR) Explications, Protection de la nature et du paysage, environnement «Il n'est pas encore certain que de la forêt soit réellement touchée par le projet. Si tel devait être le cas, l'exploitant procéderait à une demande de défrichement et une procédure serait menée. Les mesures définitives seront fixées dans les décisions d'approbation.»	La proposition est traitée comme suit: il n'est pas encore certain que de la forêt soit réellement touchée par le projet. Si tel devait être le cas, la problématique serait résolue dans le cadre des procédures idoines.
<b>BAK Bundesamt für Kultur / OFC Office fédéral de la culture / UFC Ufficio federale della cultura</b>		
1 Lugano-Agno: nessuna proposta o osservazione		
2 Bressaucourt: aucune proposition ni remarque		
<b>BAV Bundesamt für Verkehr / OFT Office fédéral des transports / UFT Ufficio federale dei trasporti</b>		
1 Hausen am Albis, Speck-Fehraltorf, Olten, Lausanne: keine Anträge und Bemerkungen / aucune proposition ni remarque		
2 Lugano-Agno Nella scheda di coordinamento occorre illustrare se e con quali misure si intende garantire la sicurezza delle strade adiacenti e della linea ferroviaria (Ferrovia Lugano-Ponte Tresa).	Stato della coordinazione: «Nell'ottobre 2003 l'UFAC ha ordinato delle restrizioni d'esercizio per l'aerodromo di Lugano-Agno. Per attenuare gli svantaggi connessi con questa misura, l'esercente dell'aeroporto sta studiando procedure di avvicinamento alternative. L'esercizio di volo è inoltre attualmente oggetto di un riesame globale da parte dell'UFAC per quanto riguarda la sicurezza. Queste due misure potrebbero comportare una modifica delle procedure di atterraggio e di decollo. L'esercizio di volo definito nella concessione quadro e nella concessione d'esercizio in linea di principio non è tuttavia messo in discussione.»	La proposta è accolta. L'esame della sicurezza dei vettori di traffico adiacenti è parte integrante dell'attuale riesame globale dell'esercizio di volo. Eventuali condizioni o raccomandazioni derivanti da questo riesame possono, se opportuno, essere integrate nella scheda di coordinamento.
3 Bressaucourt: aucune proposition ni remarque		
<b>BBL Bundesamt für Bauten und Logistik / OFCL Office fédéral des constructions et de la logistique / UFCL Ufficio federale delle costruzioni e della logistica</b>		
1 Hausen am Albis, Speck-Fehraltorf, Olten, Lausanne: keine Anträge und Bemerkungen / aucune proposition ni remarque		
2 Lugano-Agno: nessuna proposta o osservazione		
3 Bressaucourt: aucune proposition ni remarque		

Anträge Propositions Proposte	Änderung im SIL Modification du PSIA Modifica del PSIA	Bemerkungen Remarques Osservazioni
<b>BBT Bundesamt für Berufsbildung und Technologie / OFFT Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie / UFFT Ufficio federale della formazione professionale e della tecnologia</b>		
1 Hausen am Albis, Speck-Fehraltorf, Olten, Lausanne: keine Anträge und Bemerkungen / aucune proposition ni remarque		
2 Lugano-Agno: nessuna proposta o osservazione		
<b>BLW Bundesamt für Landwirtschaft / OFAG Office fédéral de l'agriculture / UFAG Ufficio federale dell'agricoltura</b>		
1 Hausen am Albis, Speck-Fehraltorf, Olten, Lausanne: Sollten bei der ökologischen Aufwertung Fruchtfolgeflächen tangiert werden, darf die Nutzungseignung des Bodens für den Ackerbau keinesfalls beeinträchtigt werden. Festlegungen, Natur- und Landschaftsschutz, ergänzen: «Luftfahrtseitig nicht genutzte Flächen auf dem Flugplatz sollen unter Vorbehalt der Anforderungen der Luftfahrt (...) und der Landwirtschaft (Bewirtschaftungserfordernisse, Rückführbarkeit von Fruchtfolgeflächen) ökologisch aufgewertet werden.»	keine	Im Objektblatt ist bereits festgelegt, dass bei der Prüfung der Möglichkeiten für ökologische Aufwertungsmaßnahmen die Interessen der landwirtschaftlichen Nutzung zu berücksichtigen sind. Hinweise zum konkreten Vorgehen sind in den Empfehlungen der Bundesfachstellen zum ökologischen Ausgleich auf Flugplätzen enthalten. In diesen Empfehlungen sind die Anforderungen der Landwirtschaft ebenfalls berücksichtigt. Dem Antrag wird damit Rechnung getragen.
Si des surfaces d'assolement sont touchées par la revalorisation écologique, l'affectation du sol ne doit en aucun cas entraver l'agriculture. Décisions, Protection de la nature et du paysage, ajouter: «Les surfaces que l'aviation ... doivent être mises en valeur sous l'angle écologique – sous réserve des prescriptions de sécurité ... de l'aviation et des exigences de l'agriculture (contraintes d'exploitation, réversibilité des surfaces d'assolement).»	aucune	Dans les fiches par objet, il est déjà mentionné (en tant que décision) que lors de l'examen de la mise en place de surfaces de compensation écologique, les besoins de l'agriculture seront pris en compte. Les indications sur la méthode sont contenues dans les recommandations des offices fédéraux en matière de compensation écologique sur les aérodromes. Dans ces recommandations, les exigences de l'agriculture sont également prises en compte. De cette manière, il est répondu à la proposition.
2 Lugano-Agno: nessuna proposta o osservazione		
3 Bressaucourt Décisions, Protection de la nature et du paysage, environnement, modifier: «Les mesures de remplacement et de compensation seront coordonnées avec celles découlant du remaniement parcellaire en cours dans la commune de Bressaucourt. Les intérêts et les besoins de l'agriculture seront pris en compte.»	Le texte est modifié comme suit: Décisions, Protection de la nature et du paysage, environnement «Les mesures de remplacement et de compensation seront coordonnées avec celles découlant du remaniement parcellaire en cours dans la commune de Bressaucourt. Les intérêts et les besoins de l'agriculture seront pris en compte.»	La proposition est acceptée.
Nulle part, il n'est fait mention du Plan sectoriel des surfaces d'assolement alors que la question a été traitée dans le processus de coordination et a trouvé une solution. Par souci de transparence et de traçabilité, il faudrait faire allusion à ces circonstances dans le chapitre «Protection de la nature et du paysage»	Le texte est modifié comme suit: Explications, Protection de la nature et du paysage, environnement «En termes de surfaces d'assolement, tout conflit avec le projet d'aérodrome est évité. Le canton du Jura avait déjà retiré ces surfaces de l'inventaire cantonal des surfaces d'assolement. Il n'y a donc plus de SDA dans le périmètre d'aérodrome. Le canton du Jura a aussi confirmé en date du 8 avril 2003 que le quota cantonal des surfaces d'assolement défini dans le cadre du Plan sectoriel de la Confédération est toujours respecté.»	La proposition est acceptée.

Anträge Propositions Proposte	Änderung im SIL Modification du PSIA Modifica del PSIA	Bemerkungen Remarques Osservazioni
<b>BUWAL Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft / OFEFP Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage / UFAPF Ufficio federale dell'ambiente, delle foreste e del paesaggio</b>		
1 Genereller Antrag für alle SIL-Objektblätter: Bevor eine auf alten Datengrundlagen basierende Lärmkurve im SIL festgesetzt wird, ist zu prüfen, ob die für die Berechnung massgebenden Faktoren noch stimmen (Bewegungszahl, Flottenmix, An-/Abflugverfahren, jährliche Verteilung der Flugbewegungen). Die festgesetzte Lärmkurve und das unter generelle Informationen ausgewiesene Verkehrsleistungspotential sollten übereinstimmen. Ist bei der Genehmigung des Objektblatts bereits bekannt, dass einer der Berechnungsfaktoren massgeblich ändert, ist im Objektblatt anzumerken, dass die Lärmkurve zu überprüfen und gegebenenfalls anzupassen sei.	keine	Bestehende Lärmkurven werden im Rahmen der Koordination immer überprüft, bei Bedarf nach den Vorgaben der Lärmschutzverordnung für die Festsetzung im Objektblatt neu berechnet. Das Verkehrsleistungspotential (Bewegungszahl) wird nicht festgesetzt. Damit bleibt dem Flugplatzbetreiber ein gewisser Anreiz, mit lärmindernden Massnahmen (z.B. Einsatz von leiserem Fluggerät) mehr Flugbewegungen zu erreichen. Die Einhaltung der festgesetzten Lärmkurve wird anhand der Bewegungsstatistik durch das BAZL jährlich überprüft. Bewilligungspflichtige Änderungen bei der Infrastruktur (Piste, An-/Abflugverfahren) oder im Betrieb (Betriebszeiten, Verkehrsarten) erfordern immer eine Überprüfung der festgesetzten Lärmbelastungskurve. Wo erforderlich, wird dies im Objektblatt auch entsprechend angemerkt. Dem Antrag wird damit Rechnung getragen.
2 Hausen am Albis, Speck-Fehraltorf, Olten: verschiedene Anträge und Bemerkungen zum Vorentwurf der Objektblätter	keine	Die Anträge wurden im Anhörungsentwurf bereits berücksichtigt.
3 Lugano-Agno Spiegazioni: completare il documento relativo alla rivalutazione ecologica conformemente al testo delle altre schede di coordinamento; le raccomandazioni per la rivalutazione ecologica degli aerodromi sono state pubblicate; adattare il testo di conseguenza.	Protezione della natura e del paesaggio, rivalutazione ecologica: « <i>occorre distinguere tra misure sostitutive inerenti al progetto e misure di compensazione indipendenti dal progetto ai sensi della Concezione «Paesaggio svizzero» (misura 6.03). La realizzazione ... dell'aerodromo ai sensi della Concezione Paesaggio svizzero (misura 6.03) deve tenere ...</i> » «I servizi federali ... hanno elaborato raccomandazioni ... per la rivalutazione ecologica degli aerodromi (UFAC/UFAPF 2004). Queste devono essere ... agricola.»	La proposta è accolta.
4 Bressaucourt: aucune proposition ni remarque		
<b>BWG Bundesamt für Wasser und Geologie / OFEG Office fédéral des eaux et de la géologie / UFAEG Ufficio federale delle acque e della geologia</b>		
1 Lugano-Agno Nota: lungo il Vedeggio vi è soltanto una parziale protezione contro le piene. Attualmente, a livello cantonale, si sta elaborando un progetto di protezione contro le piene, che dovrà essere coordinato con la pianificazione dell'aerodromo.	Spiegazioni, protezione della natura e del paesaggio, « <i>Protezione contro le piene: il progetto in fase di realizzazione a livello cantonale è coordinato con la pianificazione dell'aerodromo.</i> »	La coordinazione tra il progetto di protezione contro le piene e la pianificazione dell'aerodromo è garantita a livello cantonale.
2 Bressaucourt: aucune proposition ni remarque		
<b>BWO Bundesamt für Wohnungswesen / OFL Office fédéral du logement / UFA Ufficio federale delle abitazioni</b>		
1 Hausen am Albis, Speck-Fehraltorf, Olten, Lausanne: keine Anträge und Bemerkungen / aucune proposition ni remarque		
2 Lugano-Agno: nessuna proposta o osservazione		
3 Bressaucourt: aucune proposition ni remarque		

<b>Anträge Propositions Proposte</b>	<b>Änderung im SIL Modification du PSIA Modifica del PSIA</b>	<b>Bemerkungen Remarques Osservazioni</b>
<b>EDA Eidgenössisches departement für auswärtige Angelegenheiten / DFAE Département des affaires étrangères / DFAE Dipartimento federale degli affari esteri</b>		
1 Bressaucourt Il aurait fallu consulter également les autorités françaises.	aucune	La proposition est refusée. La consultation/procédure d'information-participation sur le principe d'une installation aéronautique à Bressaucourt a eu lieu à l'occasion de la première procédure générale de consultation (de janvier à mai 1999): une fiche spécifique du PSIA concernait le projet de Bressaucourt. Les autorités françaises ont été consultées dans ce cadre et n'ont amené aucun commentaire.  En outre, le périmètre de la future installation de Bressaucourt se trouve entièrement en Suisse. De même, les territoires soumis aux restrictions d'usage en vertu des obstacles à la navigation aérienne ou du bruit se trouvent également sur le seul sol suisse.
<b>EFV Eidgenössische Finanzverwaltung / AFF Administration fédérale des finances / AFF Amministrazione federale delle finanze</b>		
1 Hausen am Albis, Speck-Fehraltorf, Olten, Lausanne: keine Anträge und Bemerkungen / aucune proposition ni remarque		
2 Lugano-Agno Nota: gli eventuali costi derivanti dall'allungamento della pista per gli altri vettori di traffico (circonvallazione, linea ferroviaria) dovrebbero essere assunti dall'aerodromo in ossequio al principio della verità dei costi. I chiarimenti citati dovrebbero tenere conto di questo punto.	nessuna	La questione del finanziamento dovrà essere trattata nell'ambito del processo di coordinazione relativo all'allungamento della pista o al momento di realizzare il progetto.
<b>Oberzolldirektion / Direction générale des douanes / Direzione generale delle dogane</b>		
1 Hausen am Albis, Speck-Fehraltorf, Olten, Lausanne: keine Anträge und Bemerkungen / aucune proposition ni remarque		
2 Lugano-Agno: nessuna proposta o osservazione		
<b>Die Schweizerische Post, Immobilien / La Poste Suisse, Immobilier / La Posta Svizzera, Immobili</b>		
1 Hausen am Albis, Speck-Fehraltorf, Olten, Lausanne: keine Anträge und Bemerkungen / aucune proposition ni remarque		
2 Lugano-Agno: nessuna proposta o osservazione		
3 Bressaucourt: aucune proposition ni remarque		
<b>SBB, Infrastruktur / CFF, Infrastructure / FFS, Infrastruttura</b>		
1 Hausen am Albis, Speck-Fehraltorf, Olten, Lausanne: keine Anträge und Bemerkungen / aucune proposition ni remarque		
2 Lugano-Agno: nessuna proposta o osservazione		
3 Bressaucourt: aucune proposition ni remarque		
<b>seco Staatssekretariat für Wirtschaft / seco Secrétariat d'Etat à l'économie / seco Segretariato di Stato dell'economia</b>		
1 Bressaucourt: aucune proposition ni remarque		

Anträge Propositions Proposte	Änderung im SIL Modification du PSIA Modifica del PSIA	Bemerkungen Remarques Osservazioni
<b>VBS Verteidigung Bevölkerungsschutz Sport / DDPS Défense Protection de la population Sports / DDPS Difesa Protezione della popolazione Sport</b>		
1	Hausen am Albis, Speck-Fehraltorf, Olten, Lausanne: keine Anträge und Bemerkungen / aucune proposition ni remarque	
2	Lugano-Agno: nessuna proposta o osservazione	
3	Bressaucourt Il faut être certain que, en accord avec l'exploitant, les Forces aériennes puissent utiliser l'aérodrome (avions à hélices, hélicoptères ou drones) lors d'engagements subsidiaires ou d'aide en cas de catastrophe au profit des autorités fédérales ou cantonales. Il en va de même pour de la formation ou du transport lors des périodes d'ouverture de l'aérodrome.	aucune  La proposition n'a pas d'influence sur la fiche. Elle sera traitée dans le cadre des procédures selon la Loi sur l'aviation.
<b>Kanton Zürich</b>		
1	Hausen am Albis, Speck-Fehraltorf: keine Anträge und Bemerkungen Objektblätter mit kantonalem Richtplan abgestimmt.	
<b>Gemeinde Kappel am Albis</b>		
1	Hausen am Albis: keine Anträge und Bemerkungen	
<b>Gemeinde Fehraltorf</b>		
1	Speck-Fehraltorf Erläuterungen, Lärmbelastung: Die Anzahl der Helikopterbewegungen, die eine Neuberechnung der Lärmkurven erfordern, soll auf 600 begrenzt werden.	keine  Das geltende Betriebsreglement schliesst eine intensivere Helikopternutzung innerhalb der festgesetzten Lärmkurve nicht aus. Bei 600 Bewegungen ist noch keine relevante Veränderung der Lärmkurve zu erwarten, eine Neuberechnung demzufolge nicht erforderlich. Eine solche Beschränkung des Helikopterverkehrs müsste auf privatrechtlicher Ebene (zwischen Gemeinde und Flugplatzhalter) vereinbart oder neu im Betriebsreglement verankert werden.
<b>Flugplatzgenossenschaft Hausen-Oberamt (FGHO)</b>		
1	Hausen am Albis Stand der Koordination: «Mit dem geltenden Betriebsreglement sind die Rahmenbedingungen zur Nutzung und Entwicklung des Flugplatzes verbindlich festgelegt. An diesen Vorgaben soll weiterhin festgehalten werden. Die Verkehrsleistung ist auf 16'000 Bewegungen pro Jahr beschränkt.»  Erläuterungen: «Zusätzlich gilt die im Betriebsreglement verbindlich festgelegte maximale Zahl der jährlichen Flugbewegungen von 16'000, davon 6'000 für die ortsansässigen Fluggruppen (ohne Schulung; Zählperiode jeweils vom 1. Juli bis 30. Juni). An dieser Regelung wird festgehalten.»	Stand der Koordination: «... die Rahmenbedingungen zur Nutzung und Entwicklung des Flugplatzes verbindlich festgelegt. An diesen Vorgaben soll weiterhin festgehalten werden. Die Verkehrsleistung ...»  Erläuterungen: «... Zählperiode jeweils vom 1. Juli bis 30. Juni). An dieser Regelung wird festgehalten.»
<b>Kanton Solothurn (Amt für Raumplanung)</b>		
1	Olten: keine Anträge und Bemerkungen Die Festlegungen des Objektblatts werden bei der Fortschreibung des Richtplans als Richtplanbeschlüsse aufgenommen.	

Anträge Propositions Proposte	Änderung im SIL Modification du PSIA Modifica del PSIA	Bemerkungen Remarques Osservazioni
<b>Stadt Olten</b>		
1 Olten: keine Anträge und Bemerkungen		
<b>Gemeinde Wangen bei Olten</b>		
1 Olten: keine Anträge und Bemerkungen		
<b>Cantone Ticino</b>		
1 Aeroporto di Lugano-Agno		
<p>Precisazione: l'allungamento della pista non è chiesto dall'esercente dello scalo, ma è dettato dalle nuove norme internazionali (JAR OPS) e dall'evoluzione tecnica dei velivoli impiegati.</p>	<p>Stato della coordinazione: «Con l'allungamento della pista si terrà conto del traffico aereo regionale e delle nuove norme internazionali (JAR OPS).»</p>	<p>La proposta è accolta.</p>
<p>Ulteriori infrastrutture, da realizzare eventualmente in base alle nuove procedure di atterraggio e decollo resesi necessarie viste le restrizioni d'esercizio ordinate dall'UFAC, non figurano nella scheda di coordinamento. All'occorrenza, singole infrastrutture devono poter essere realizzate anche al di fuori del perimetro dell'aerodromo.</p>	<p>Stato della coordinazione: «Nell'ottobre 2003 l'UFAC ha ordinato delle restrizioni d'esercizio per l'aerodromo di Lugano-Agno. Per attenuare gli svantaggi connessi con questa misura, l'esercente dell'aeroporto sta studiando procedure di avvicinamento alternative. L'esercizio di volo è inoltre attualmente oggetto di un riesame globale da parte dell'UFAC per quanto riguarda la sicurezza. Queste due misure potrebbero comportare una modifica delle procedure di atterraggio e di decollo. L'esercizio di volo definito nella concessione quadro e nella concessione d'esercizio in linea di principio non è tuttavia messo in discussione. Le procedure di avvicinamento alternative renderanno eventualmente necessarie installazioni tecniche (strumenti per la navigazione) al di fuori del perimetro dell'aerodromo.»</p>	<p>Gli strumenti di aiuto alla navigazione situati nelle vicinanze dell'aerodromo non devono necessariamente essere integrati nel perimetro dell'aerodromo. Si fa presente questo punto e si accoglie la proposta in tal senso.</p>
<p>Con l'approvazione della scheda del Piano direttore cantonale relativa alla circoscrizione di Agno e Bioggio, vengono create le condizioni pianificatorie per l'allungamento della pista a sud. I due progetti devono ancora essere coordinati tra loro. Ci si attende che, in sede di progettazione, realizzazione e finanziamento, i servizi federali competenti diano il proprio contributo proporzionalmente all'interesse pubblico rappresentato dal progetto.</p>	<p>Spiegazioni, perimetro dell'aerodromo: «Le installazioni tecniche situate nelle vicinanze dell'aerodromo che fungono da aiuto alla navigazione (strumenti per la navigazione, elementi dell'illuminazione di pista) possono essere approvate e realizzate anche al di fuori del perimetro dell'aerodromo.»</p>	<p>Nella scheda di coordinamento si attira l'attenzione sulla coordinazione tra l'allungamento della pista e la circoscrizione. La questione del finanziamento dovrà essere trattata nell'ambito del processo di coordinazione relativo all'allungamento della pista o al momento di realizzare il progetto.</p>
<p>Esposizione al rumore: le curve del rumore devono essere rappresentate in modo distinto per le ore diurne e notturne.</p>	<p>nessuna</p>	<p>La curva del rumore relativa al valore di pianificazione del grado di sensibilità II, che figura nella scheda di coordinamento, rappresenta anche le altre curve del rumore. Nel verbale di coordinazione sono descritte le curve relative agli altri valori limite e gradi di sensibilità. Per valutare le modifiche dei piani delle zone o le misure di protezione fonica, la distinzione tra curve del rumore diurne e notturne non è rilevante.</p>

<b>Anträge Propositions Proposte</b>	<b>Änderung im SIL Modification du PSIA Modifica del PSIA</b>	<b>Bemerkungen Remarques Osservazioni</b>	
<b>Comune di Agno</b>			
1	<p>Aeroporto di Lugano-Agno</p> <p>Il possibile allungamento della pista verso sud non deve essere preso in considerazione nella zona esposta al rumore.</p>	nessuna	<p>La zona esposta al rumore (dati acquisiti) si riferisce all'esercizio sull'attuale pista, così come è definito nella concessione quadro, integrata con le curve del rumore notturne. Il possibile allungamento della pista verso sud non vi è contemplato. La proposta del Comune è pertanto accolta.</p>
<b>Lugano Airport</b>			
1	<p>Aeroporto di Lugano-Agno</p> <p>Richiama che Lugano-Agno esiste come campo d'aviazione già dal 1938.</p> <p>La durata della concessione è da riferire alla data di crescita in giudicato (15.11.1999) e non alla decisione del DATEC (16.9.1996).</p> <p>Per quanto riguarda la costruzione di opere a carattere provvisorio, sono già stati stabiliti criteri di fattibilità.</p>	<p>Scopo dell'impianto: «L'aerodromo di Lugano, esistente dal <del>1947</del>-1938, ...»</p> <p>nessuna</p> <p>Spiegazioni, perimetro dell'aerodromo: «... l'esercente e i Comuni hanno definito insieme i criteri ...»</p>	<p>La proposta è accolta.</p> <p>Sul piano giuridico, l'obiezione non è corretta. La proposta non è accolta.</p> <p>La proposta è accolta.</p>
<b>Canton de Vaud</b>			
1	<p>Lausanne</p> <p>Les résultats de l'enquête publique sur la modification du règlement d'exploitation de l'aérodrome, notamment quant au cadastre d'exposition au bruit, qui est utilisé pour l'établissement de la carte accompagnant la fiche, devraient être intégrés dans la fiche.</p> <p>En conséquence, la consultation sur la fiche d'installation est prématurée.</p> <p>Il serait donc dommage d'entériner un document appelé à être à nouveau modifié à brève échéance.</p> <p>Il n'est pas exact de considérer les problèmes liés à l'exposition au bruit (territoires exposés au bruit et cadastre d'exposition) comme classés dans la catégorie «coordination réglée» (CR).</p> <p>En effet, le cadastre d'exposition vient d'être mis à l'enquête dans le cadre de la modification du règlement d'exploitation. Tant que ce règlement n'est pas formellement approuvé par l'OFAC, cet élément doit être considéré comme une coordination en cours (CC).</p> <p>Dans la liste des documents de base, il est encore fait mention du cadastre d'exposition au bruit de juillet 1996, tandis que la carte présentée dans la fiche PSIA est issu du rapport «Calcul des courbes d'exposition au bruit» du bureau Bächtold Ingénieurs SA du 11 novembre 2003.</p>	<p>aucune</p> <p>aucune</p> <p>aucune</p>	<p>Le PSIA ne fixe que le cadre dans lequel doit s'inscrire la réalisation d'un projet, pour peu qu'il voie le jour. Le PSIA, et la fiche en particulier, forment le cadre général dans lequel doivent prendre place les procédures spécifiques selon la loi sur l'aviation. Or sans cadre, il n'y a pas de procédure de détail.</p> <p>Le plan sectoriel montre l'état actuel de la coordination et de la collaboration entre les services chargés de tâches à incidence spatiale de la Confédération et des cantons et en fixe le résultat. Les résultats définitifs de la procédure de modification du règlement d'exploitation seront peut-être connus dans plusieurs années. Il est donc justifié de terminer les travaux de la fiche PSIA de Lausanne-La Blécherette.</p> <p>Les activités à incidences spatiales ont été coordonnées entre elles lors des séances de coordination dont la fiche est le reflet. La nouvelle courbe de bruit en faisait partie. Tous les partenaires se sont montrés d'accord. C'est la raison pour laquelle le bruit figure en coordination réglée dans la fiche PSIA.</p> <p>Les mesures classées en coordination réglée sont contraignantes pour les autorités pour ce qui est du contenu et de la procédure.</p> <p>Le cadastre d'exposition au bruit de juillet 1996 figure en tant que document de base car il constitue encore actuellement le seul document officiellement en vigueur et liant les autorités entre elles.</p>

<b>Anträge Propositions Proposte</b>	<b>Änderung im SIL Modification du PSIA Modifica del PSIA</b>	<b>Bemerkungen Remarques Osservazioni</b>
Un certain nombre de remarques a été formulé dans le cadre de la procédure de consultation sur la modification du règlement d'exploitation de l'aérodrome, notamment quant aux zones d'affectation figurant sur la carte «Exposition au bruit», en annexe du règlement susmentionné. La carte doit être complétée par certaines zones manquantes et l'affectation de certaines zones doit être modifiée.	aucune	Ces remarques n'ont pas d'influences sur la fiche PSIA et seront traitées dans le cadre de la procédure idoine.
Le canton rappelle qu'une vision coordonnée du développement du Nord lausannois commence à se mettre en place. Le cahier des charges pour l'établissement d'un schéma directeur sera fixé prochainement. La planification du secteur de l'aéroport peut être un élément stratégique pour fixer les objectifs d'aménagement.	aucune	Ces remarques n'ont pas d'influences sur la fiche PSIA. Elles doivent trouver écho dans la mise en place des instruments cantonaux de planification.
<b>Ville de Lausanne</b>		
1 Lausanne La consultation de la fiche est prématurée. Elle devrait intégrer les résultats de la procédure de modification de règlement d'exploitation en cours. La coordination est de fait en cours (CC).	aucune	voir ci-dessus
Pour le bruit, la coordination est également en cours (CC) et non réglée (CR).	aucune	voir ci-dessus
La commune demande à être associée à l'étude du concept de compensation écologique.	aucune	Il sera donné suite à la remarque étant entendu qu'il s'agit là précisément d'une exigence de la fiche PSIA.
<b>Aéroport Région Lausanne-La Blécherette SA (ARLB)</b>		
1 Lausanne Décisions, Conditions générales de l'exploitation, modifier: «... En vue de réduire la charge sonore, il est ... de procéder aux approches et décollages des hélicoptères par l'ouest <i>également, les arrivées par l'est étant maintenues.</i> »	Le texte est modifié comme suit: Décisions, Conditions générales de l'exploitation: «... En vue de réduire la charge sonore, il est ... de procéder aux approches et décollages des hélicoptères par l'ouest <i>également, les arrivées par l'est étant maintenues.</i> »	La proposition est acceptée.
Explications, fonction de l'installation, exploitation, modifier: «- approches et décollages des hélicoptères par l'ouest <i>également, les arrivées par l'est étant maintenues.</i> »	Le texte est modifié comme suit: Explications, fonction de l'installation, exploitation: «- approches et décollages des hélicoptères par l'ouest <i>également, les arrivées par l'est étant maintenues.</i> »	La proposition est acceptée.
<b>Canton du Jura</b>		
1 Bressaucourt Le canton du Jura réitère son soutien au projet. Celui-ci fait l'objet de la fiche n° 2.09 du projet de plan directeur cantonal dans laquelle l'aérodrome de Bressaucourt est considéré par le Gouvernement comme une mesure arrêtée.	aucune	aucune
<b>Commune de Bressaucourt</b>		
1 Bressaucourt: aucune proposition ni remarque		

Anträge Propositions Proposte	Änderung im SIL Modification du PSIA Modifica del PSIA	Bemerkungen Remarques Osservazioni
<b>Syndicat d'améliorations foncières Bressaucourt</b>		
1 Bressaucourt Explications, Périmètre d'aérodrome, infrastructure, modifier: «Le décapage de la terre végétale est estimé à 38'200 m <sup>3</sup> et sa remise en place à 17'800 m <sup>3</sup> . La différence, soit 20'400 m <sup>3</sup> sera mise à disposition de la Commune de Bressaucourt du Syndicat d'améliorations foncières qui, par sa Commission d'estimation, l'utilisera et la redistribuera selon les besoins des agriculteurs.»	Le texte est modifié comme suit: Le décapage de la terre végétale est estimé à 38'200 m <sup>3</sup> et sa remise en place à 17'800 m <sup>3</sup> . La différence, soit 20'400 m <sup>3</sup> sera mise à disposition du Syndicat d'améliorations foncières de Bressaucourt qui, par sa Commission d'estimation, l'utilisera et la redistribuera selon les besoins des agriculteurs.	La proposition est acceptée.
<b>Association des opposants au projet d'aérodrome de Bressaucourt et M. Jean Fernex</b>		
1 Bressaucourt L'aérodrome existant de Porrentruy-Courtedoux peut sans aucun problème être maintenu pour l'aviation.	aucune	Thème abordé dans le dossier de demande et traité dans la procédure idoine.
L'octroi de la concession d'exploitation doit pouvoir être susceptible de recours.	aucune	Thème abordé dans le dossier de demande et traité dans la procédure idoine.
La justification du projet n'est pas donnée de manière satisfaisante. (Diminution du trafic à Porrentruy, pas d'analyse de la diminution, pas de bases aux prévisions d'augmentation)	aucune	Thème abordé dans le dossier de demande et traité dans la procédure idoine.
Il n'y a pas d'étude sur les impacts économiques.	aucune	Thème abordé dans le dossier de demande et traité dans la procédure idoine.
Il manque la justification devant expliquer le projet comme contribution au développement durable.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
L'étude de variantes n'est pas suffisante et ne correspond pas aux exigences actuelles.	aucune	Thème abordé dans le dossier de demande et traité dans la procédure idoine.
Les résultats des prévisions de trafic sont totalement incohérents. Il y a une baisse du trafic généralisée en Suisse.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Dans le domaine de l'air, les émissions ne sont pas calculées correctement.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Le rapport d'impact ne mentionne pas les effets sur l'air et le bruit durant la phase de chantier.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
L'évaluation de l'exposition au bruit est présentée de manière fallacieuse.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
L'association conteste les prévisions de trafic, demande une expertise neutre de l'exposition au bruit et demande un calcul du bruit pour les bâtiments les plus exposés.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Le projet se trouve en limite de bassin d'alimentation des forages; la prudence est de mise en région karstique.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Il manque une investigation géologique.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Il manque un plan des canalisations pour l'acheminement des eaux polluées vers le réseau A16, qui n'a pas été adapté en conséquence.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Les eaux usées domestiques ne sont pas raccordées au réseau idoine.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Les analyses de sol présentées ne peuvent pas être localisées et ne sont pas complètes (manque cadmium).	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.

Anträge Propositions Proposte	Änderung im SIL Modification du PSIA Modifica del PSIA	Bemerkungen Remarques Osservazioni
De la forêt (au sens de la loi) est touchée: une demande de défrichement doit être déposée.	Le texte est modifié comme suit: Décisions, Protection de la nature et du paysage, environnement <i>«En matière de forêt, l'exploitant procédera, le cas échéant, à une demande de défrichement et une procédure sera menée.» (PICR)</i> Explications, Protection de la nature et du paysage, environnement <i>«Il n'est pas encore certain que de la forêt soit réellement touchée par le projet. Si tel devait être le cas, l'exploitant procéderait à une demande de défrichement et une procédure serait menée. Les mesures définitives seront fixées dans les décisions d'approbation.»</i>	La proposition est traitée comme suit: il n'est pas encore certain que de la forêt soit réellement touchée par le projet. Si tel devait être le cas, la problématique serait résolue dans le cadre des procédures idoines.
L'intégration du projet dans le remaniement parcellaire ne constitue pas une compensation.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Les mesures de compensation prévues ne permettent pas de compenser la destruction du paysage bocager et le cloisonnement des biotopes.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Les affirmations du rapport sur le paysage sont en complète contradiction avec les déclarations de l'OFEFP.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Il y a contradiction sur la manière d'évacuer les eaux de la piste (météoriques / polluées lors d'un accident).	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Le projet ne présente pas de plan d'alarme et d'intervention.	aucune	Thème abordé dans le dossier de demande et traité dans la procédure idoine.
Le budget d'investissement et le budget de fonctionnement contiennent plusieurs éléments insuffisants.	aucune	Thème abordé dans le dossier de demande et traité dans la procédure idoine.
<b>Pro Natura Jura, Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage et M. Pierre Rota</b>		
1 Bressaucourt		
L'aérodrome existant de Porrentruy-Courtedoux peut sans aucun problème être maintenu pour l'aviation. Les appareils de type Ecolight peuvent se substituer aux appareils actuels: Porrentruy est suffisant.	aucune	Thème abordé dans le dossier de demande et traité dans la procédure idoine.
Le piquetage sur le terrain était très lacunaire lors de la mise à l'enquête, de même que les gabarits.	aucune	Thème abordé dans le dossier de demande et traité dans la procédure idoine.
Il n'y a pas de plan d'ensemble de l'aérodrome.	aucune	Thème abordé dans le dossier de demande et traité dans la procédure idoine.
Il n'y a pas de plan des abattages ou élagages nécessaires à l'installation.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Il y a minimisation et saucissonnage du projet (approbation initiale et extension ultérieure).	aucune	Thème abordé dans le dossier de demande et traité dans la procédure idoine.
On parle d'une piste de 800 m alors que la plate-forme est de 920 m.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
On parle de déplacer un aérodrome alors qu'il s'agit de construire un aéroport plus grand.	aucune	Thème abordé dans le dossier de demande et traité dans la procédure idoine.
La conjonction de l'installation et de l'A16 entraînerait une péri-urbanisation à l'ouest de Porrentruy créant une conurbation sur plus de 4 km	aucune	Thème abordé dans le dossier de demande et traité dans la procédure idoine.
Les documents sur lesquels se fonde la justification du projet ne sont plus d'actualité.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.

<b>Anträge Propositions Proposte</b>	<b>Änderung im SIL Modification du PSIA Modifica del PSIA</b>	<b>Bemerkungen Remarques Osservazioni</b>
L'étude de variantes n'est pas suffisante et ne correspond pas aux exigences actuelles.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
La notion de développement durable aurait dû guider la pesée des intérêts entre plusieurs sites pressentis.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
L'étude comparative des variantes de 1989 n'est pas reproduite in extenso.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Les critères de décision (accessibilité rail et route) ne sont pas satisfaisants.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Les enseignements en matière de situation financière d'aéroports publics n'ont pas été tirés.	aucune	Thème abordé dans le dossier de demande et traité dans la procédure idoine.
La justification du projet n'est pas donnée de manière satisfaisante (désenclavement du Jura, évolution des besoins).	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Le choix du site obtient la note la plus défavorable concernant l'aspect nature et paysage.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
La demande devrait porter aujourd'hui déjà sur la possibilité d'exploiter l'aérodrome aux instruments.	aucune	Thème abordé dans le dossier de demande et traité dans la procédure idoine.
Contradiction entre l'absence de balisage lumineux et l'activité de vol de nuit.	aucune	Thème abordé dans le dossier de demande et traité dans la procédure idoine.
L'absence d'une carte des obstacles rend impossible l'estimation des impacts paysagers	aucune	Thème abordé dans le dossier de demande et traité dans la procédure idoine.
Les résultats des prévisions de trafic sont totalement incohérents. Il y a une baisse du trafic généralisée en Suisse.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Dans le domaine de l'air, les émissions ne sont pas calculées correctement.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Le rapport d'impact ne mentionne pas les effets sur l'air et le bruit durant la phase de chantier.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Le projet se trouve en limite de bassin d'alimentation des forages; la prudence est de mise en région karstique.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Il manque une investigation géologique.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Il manque un plan des canalisations pour l'acheminement des eaux polluées vers le réseau A16, qui n'a pas été adapté en conséquence.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Les eaux usées domestiques ne sont pas raccordées au réseau idoine.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Il y a contradiction sur la manière d'évacuer les eaux de la piste (météoriques / polluées lors d'un accident).	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Les analyses de sol présentées ne peuvent pas être localisées et ne sont pas complètes (manque cadmium).	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.

Anträge Propositions Proposte	Änderung im SIL Modification du PSIA Modifica del PSIA	Bemerkungen Remarques Osservazioni
De la forêt (au sens de la loi) est touchée: une demande de défrichage doit être déposée.	Le texte est modifié comme suit: Décisions, Protection de la nature et du paysage, environnement <i>«En matière de forêt, l'exploitant procédera, le cas échéant, à une demande de défrichage et une procédure sera menée.» (PICR)</i> Explications, Protection de la nature et du paysage, environnement <i>«Il n'est pas encore certain que de la forêt soit réellement touchée par le projet. Si tel devait être le cas, l'exploitant procéderait à une demande de défrichage et une procédure serait menée. Les mesures définitives seront fixées dans les décisions d'approbation.»</i>	La proposition est traitée comme suit: il n'est pas encore certain que de la forêt soit réellement touchée par le projet. Si tel devait être le cas, la problématique serait résolue dans le cadre des procédures idoines.
L'intégration du projet dans le remaniement parcellaire ne constitue pas une compensation.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Le site actuel de Porrentruy est plus proche de la jonction A16, contrairement à ce qui est écrit dans le rapport.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Le projet occasionne une perte de biotope (végétation) et touche deux espèces animales à l'encontre desquelles de nouvelles atteintes ne sont pas acceptables.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Les affirmations du rapport sur le paysage sont en complète contradiction avec les déclarations de l'OFEFP.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Le projet ne présente pas de plan d'alarme et d'intervention.	aucune	Thème abordé dans le dossier de demande et traité dans la procédure idoine.
Le budget d'investissement et le budget de fonctionnement contiennent plusieurs éléments insuffisants.	aucune	Thème abordé dans le dossier de demande et traité dans la procédure idoine.
<b>Lettre standard d'opposants à l'aérodrome de Bressaucourt</b>		
1 Bressaucourt Le projet n'est pas justifié.	aucune	Thème abordé dans le dossier de demande et traité dans la procédure idoine.
Il n'y a pas de justification économique.	aucune	Thème abordé dans le dossier de demande et traité dans la procédure idoine.
Le projet sera implanté sur un site d'une grande richesse naturelle à préserver.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
On assistera à une augmentation des nuisances.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
Le budget ne pourra pas être tenu; on court à la faillite.	aucune	Thème abordé dans le dossier de demande et traité dans la procédure idoine.
Il existe un risque de pollution des eaux souterraines.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.
12 hectares de terres agricoles seront soustraits définitivement à l'agriculture.	aucune	Thème abordé dans le RIE et traité dans la procédure idoine.